

11 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil, située au 1240, route 158, à Saint-Thomas le lundi 11 août 2025 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Maurice Marchand
District numéro 2 : Claudia Rioux
District numéro 3 : Marie Ouellette
District numéro 4 : Agnès Derouin
District numéro 5 : Jacques Robitaille
District numéro 6 : Vacant

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, André Champagne.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2025
- 04- **Correspondance**
 - 4.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE)
- 05- **Administration**
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 juillet 2025
 - 5.2 Réallocation et majoration de postes budgétaires
 - 5.3 Fin de probation du directeur général et greffier-trésorier
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 6.1 Adoption du second projet de règlement no 2021-05.05 relatif à la création de la zone C-04.1
- 07- **Sécurité publique**
- 08- **Loisirs et culture**
 - 8.1 Embauche d'un surveillant de parc
- 09- **Hygiène du milieu et travaux publics**
 - 9.1 Autorisation de paiement relatif aux travaux de réfection du rang Sud (entre le #1544 à #1653) – Décompte progressif numéro 1
- 10- **Période de questions**
- 11- **Varia**
- 12- **Levée de la séance**

2025-08-203

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Agnès Derouin
Appuyé par M. Maurice Marchand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

11 août 2025

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 19h32.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à 19h34.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2025-08-204

3.1 **Séance ordinaire du 7 juillet 2025**

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et greffier-trésorier.

Il est proposé par M. Maurice Marchand
Appuyé par M. Jacques Robitaille
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit approuvé.

Adoptée

4- **CORRESPONDANCE**

2025-08-205

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 8 juillet 2025 au 8 août 2025**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 8 juillet au 8 août 2025

Il est proposé par Mme Marie Ouellette
Appuyé par Mme Claudia Rioux
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 8 juillet au 8 août 2025.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2025-08-206

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 31 juillet 2025**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette
Appuyé par M. Jacques Robitaille
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 juillet 2025 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant total de **488 647.75 \$.**

Comptes fournisseurs payés

Chèque #17 117 à #17 124	2 165.09 \$
Prélèvement direct	116 754.73 \$
Dépôt direct #1357 à 1364	17 644.44 \$
Salaire période #26 à #30	146 303.79 \$

Comptes fournisseurs à payer

Chèque #17 125 à #17 131	61 901.89 \$
Dépôt direct #1365 à #1422	143 877.81 \$

Total	<u>488 647.75 \$</u>
--------------	-----------------------------

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants, suite à la présente séance, aux postes budgétaires affectés pour

les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

2025-08-207

5.2 Réallocations et majorations de postes budgétaires

ATTENDU les dispositions des articles 954 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que dans le but de respecter le *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit disposer des crédits suffisants pour réaliser toutes dépenses;

ATTENDU que les dépenses engagées par la Municipalité excèdent ou excéderont d'ici la fin de l'année, de l'avis du directeur général, les montants prévus aux crédits budgétaires ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Jacques Robitaille
Appuyé par M. Maurice Marchand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AFFECTER un montant de 110 945.00 \$ aux surplus libres non affectés aux fins de la présente ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder aux réallocations budgétaires pour les montants et postes budgétaires suivants :

#Compte	Description	Débit	Crédit
01-24200-000	Droits de mutation		40 000.00 \$
02-13000-670	Fourniture de bureau	1 000.00 \$	
02-13010-690	Autres et biens non durables	700.00 \$	
02-19000-970	Subvention/Autres organismes	10 000.00 \$	
02-35500-641	Pièces et accessoires	6 000.00 \$	
02-59000-522	Entretien et réparation	8 500.00 \$	
02-59001-516	Location équipement	4 000.00 \$	
02-70120-690	Autres biens non durables	600.00 \$	
02-70121-522	Réparation SSJ	50 000.00 \$	
02-70130-522	Entretien/chalet/patinoire	3 000.00 \$	
02-70140-650	Vêtements	300.00 \$	
02-70150-447	Loisirs et culture	20 000.00 \$	
02-70150-526	Entretien équipement	2 000.00 \$	
02-70170-447	Loisirs et culture	21 000.00 \$	
02-70190-494	Contribution	1 545.00 \$	
02-70191-527	Entr. Ameublement et équip.	2 000.00 \$	
02-70191-690	Autres biens non durables	1 100.00 \$	
02-99200-496	Frais de banque	5 000.00 \$	
03-31000-746	Aménag. Sous-sol SSJ	14 200.00 \$	
03-61000-000	Affectation surplus affecté		110 945.00 \$

Adoptée

2025-08-208

5.3 Fin de probation du directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU la résolution numéro 152-2025 embauchant Me François Alexandre Guay à titre de directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU que la période de probation prendra fin le 16 août 2025 ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal sont

satisfaits et estiment qu'il est à propos de le confirmer dans ses fonctions ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme Claudia Rioux
Appuyé par Mme Agnès Derouin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE CONFIRMER Me François Alexandre Guay dans ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier suite à la fin de sa période de probation.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-08-209

6.1 Adoption du second projet de règlement no 2021-05.05 relatif à la création de la zone C-04.1

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Thomas peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

ATTENDU qu'une consultation publique s'est tenue à la mairie le 6 août 2025 à 19h30 où les citoyens ont pu faire part de leur commentaire aux membres du conseil ;

ATTENDU qu'il y a une dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme Agnès Derouin
Appuyé par M. Maurice Marchand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le second projet de règlement portant le numéro 2021-05.05 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2

Le plan de zonage en annexe A du Règlement de zonage 2021-05, est modifié afin de créer la zone C-04.1 en détachant de l'actuelle zone C-04 les immeubles suivants :

- 590 rue Principale, lot 4 782 494,
- 600 rue Principale, lot 4 782 495,
- 609 A rue Principale, lot 4 782 507,
- 613A-613 B rue Principale, lot 4 782 506,
- Lot 4 782 497,
- 661 rue Principale, lot 6 421 132,
- Lot 4 783 201,
- Lot 4 783 202

le tout, conformément à l'extrait du plan de zonage modifié annexé au présent règlement (Annexe « A »).

Article 3

La grille des usages et des normes afférentes à la zone C-04.1 ainsi créée est celle reproduite en annexe au présent règlement (Annexe « B »).

Article 4

L'article 209 du Règlement de zonage 2021-05 est modifié par l'ajout, à la suite du neuvième paragraphe, des paragraphes suivants :

« 10° Service de restauration avec ou sans service à l'auto ;

11° Vente au détail de produits alimentaires et tout produits connexes.

12° Vente au détail de gaz sous pression, incluant une station de remplissage de gaz »

Article 5

Le 6^{ième} paragraphe de l'article 233 du Règlement de zonage 2021-05 est remplacé par le suivant :

« 6° Malgré les dispositions précédentes, les cases de stationnements sont prohibées dans la partie de la façade principale située devant la porte d'entrée principale ; »

Article 6

Le 6^{ième} paragraphe de l'article 305 du Règlement de zonage 2021-05 est remplacé par le suivant :

« 6° Malgré les dispositions précédentes, les cases de stationnements sont prohibées dans la partie de la façade principale située devant la porte d'entrée principale ; »

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 7 juillet 2025

Adoption du premier projet de règlement, le 7 juillet 2025

Consultation publique, le 6 août 2025

Adoption du second projet de règlement, le 11 août 2025

Demande de tenue de registre, _____

Tenue du registre, le _____

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____

Avis public d'entrée en vigueur, le _____

M. André Champagne
Maire

Me François Alexandre Guay
Dir. général et greffier-trésorier

Annexe B – Grille des usages et des normes, zone C-04.1

Saint-Thomas

Grilles des usages et des normes

Usage de prédominance : C
Numéro de zone : 04.1

Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS		A	B	C	D
Groupes	Classes				
Habitation (H)	1. Habitation unifamiliale	H1	• (2)	• (2)	
	2. Habitation bifamiliale	H2	• (2)	• (2)	
	3. Habitation trifamiliale	H3	• (2)	• (2)	
	4. Habitation multifamiliale	H4			
	5. Habitation collective	H5			
	6. Habitation mobile	H6			
Commerces et services (C)	7. Commerce de détail et de proximité	C1		•	
	8. Commerce de détail, d'achats semi-réfléchis et réfléchis	C2		•	
	9. Service personnel, professionnel, d'affaire et financier	C3		• (2)	
	10. Commerce lié aux véhicules et aux services pétroliers	C4		•	
	11. Commerce récréatif, de divertissement et de loisirs	C5		• (2)	
	12. Service de restauration et d'hébergement	C6		•	
Industrie (I)	14. Activité industrielle	I1			
	15. Service d'affaires	I2			
	16. Service de construction, d'entreposage et de transport	I3			
	17. Exploitation et extraction	I4			
Public et institutionnel (P)	18. Service gouvernemental et d'administration publique	P1			•
	19. Lieu de culte et d'éducation	P2			• (2)
	20. Établissement de santé et services sociaux	P3			• (2)
	21. Service public	P4			•
Agricole (A)	22. Agriculture de culture	A1			
	23. Agriculture d'élevage	A2			
	24. Autres activités agricoles	A3			

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS					
Usages spécifiquement exclus	25.			C3-04 (3) 5531 (C4) 5532 (C4) 55391(C4)	(3)
Usages spécifiquement permis	26.			C2-01	4211 (P4) 4299 (P4) 46211(P4) 4621 (P4)

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)					
Mode d'implantation	27. Isolée		•	•	•
	28. Jumelée				
	29. Contiguë				
Marges	30. Avant (m)	min.	2 (1)	2 (1)	2 (1)
	31. Latérale d'un côté (m)	min.	2 (1)	2 (1)	2 (1)
	32. Latérale de l'autre côté (m)	min.	2 (1)	2 (1)	2 (1)
	33. Arrière (m)	min.	6 (1)	6 (1)	6 (1)
Bâtiment	34. Hauteur (étage)	min.	1	1	1
	35. Hauteur (étage)	max.	2	3	3
	36. Hauteur (m)	max.	9.5	12	11
	37. Largeur (m)	min.			
Rapports	38. Logement/bâtiment	min.			
	39. Logement/bâtiment	max.			
	40. Coefficient d'occupation du sol (COS)	min.			
	41. Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.	0.6	0.9	0.6
	42. Coefficient d'emprise au sol (CES)	min.			
	43. Coefficient d'emprise au sol (CES)	max.	0.3	0.3	0.3

D - LOTISSEMENT (Voir Règlement de lotissement pour les autres terrains et les dispositions particulières)					
Terrain partiellement desservi hors corridor riverain	44. Largeur (m)	min.	20	25	25
	45. Superficie (m²)	min.	550	900	900
	46. Profondeur (m)	min.			

E - DISPOSITIONS PARTICULIERES					
	47. Bâtiment à usage mixte		•	•	•
	48. Projet intégré				

F - NOTES	
(1) La marge avant maximum est de 4 mètres sur la rue Principale. Marge pour les nouveaux bâtiments en bordure de l'autoroute 31, de la route 158 et du rang Saint-Charles : 10 m (Habitation - art. 56); 15 m (Commercial - art. 161- et 6541 Service de garderie) (2) Dispositions relatives aux nouveaux usages sensibles dans une zone de bruit routier identifiée à l'annexe C (art. 528-529). (3) Les nouvelles institutions régionales sont prohibés.	

G - AMENDEMENTS	
2021-05.05	Création de la zone

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point ajouté

08- LOISIRS ET CULTURE

2025-08-210

8.1 Embauche d’un surveillant de parc

ATTENDU la vacance au poste de surveillant de parc ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme Marie Ouellette
Appuyé par Mme Claudia Rioux
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

D'EMBAUCHER monsieur Elias Thibodeau au poste de surveillant de parc ;

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-08-211

9.1 Autorisation de paiement relatif aux travaux de réfection du rang Sud (entre le #1544 à #1653) – Décompte progressif numéro 1

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose la recommandation de paiement de monsieur Pierre Désy, directeur des travaux publics, datée du 5 août 2025, relative à des travaux de réfection d'une partie du rang Sud – Décompte progressif numéro 1.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Maurice Marchand
Appuyé par M. Jacques Robitaille
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement au montant de 630 348,29 \$ (incluant les taxes de vente, la libération de la retenue contractuelle pour l'acceptation provisoire et net de la retenue contractuelle pour acceptation définitive de 5 %) à Construction & Pavage Généreux inc. pour les travaux de réfection du rang Sud (entre le #1544 à #1653) – Décompte progressif numéro1 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en affectant 400 000,00\$ au Fonds des carrières et sablières et l'excédent tel que prévu dans les crédits budgétaires de l'exercice courant;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thomas aux fins de la présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19h41.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à 19h42.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2025-08-212

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Mme Marie Ouellette
Appuyé par M. Maurice Marchand
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 19h42.

Adoptée

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2025 sera approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 2 septembre 2025.

André Champagne
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier